



Organe subsidiaire de mise en œuvre

Trente-septième session

Doha, 26 novembre-1^{er} décembre 2012

Point 4 a) de l'ordre du jour provisoire

Communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

Travaux du Groupe consultatif d'experts des communications

nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention

**Rapport intérimaire sur les activités du Groupe consultatif
d'experts des communications nationales des Parties non
visées à l'annexe I de la Convention: rapport sur l'atelier
de formation pratique pour la région de l'Amérique latine
et des Caraïbes sur l'évaluation des mesures d'atténuation**

Note du secrétariat

Résumé

Le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) a organisé un atelier de formation pratique pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'évaluation des mesures d'adaptation à Saint Mary (Antigua-et-Barbuda) du 16 au 20 juillet 2012. On trouvera dans le présent rapport un compte rendu du déroulement de l'atelier et une synthèse des exposés et des observations et recommandations reçues des participants au sujet de l'atelier, des supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts et des autres questions relatives à l'établissement des communications nationales.

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction.....	1–5	3
A. Mandat.....	1–4	3
B. Mesures que pourrait prendre l’Organe subsidiaire de mise en œuvre.....	5	3
II. Déroulement de l’atelier.....	6–14	3
A. Ouverture de l’atelier.....	6–12	3
B. Organisation des travaux	13–14	4
III. Résumé des exposés.....	15–25	5
A. L’atténuation des changements climatiques	15	5
B. L’atténuation dans le contexte des communications nationales	16–17	6
C. Évaluation des mesures d’atténuation: concepts, structures et étapes	18–19	6
D. Options, problèmes et obstacles en matière d’atténuation, par secteur.....	20	7
E. Analyse de l’atténuation: méthodes et outils	21	7
F. Informations à communiquer sur les mesures d’atténuation dans les communications nationales.....	22–23	7
G. Mise en place de dispositifs nationaux pour l’évaluation des mesures d’atténuation.....	24	8
H. Exercices pratiques	25	8
IV. Observations et recommandations des participants.....	26–31	8
A. Recommandations	30	10
B. Conclusion.....	31	10

I. Introduction

A. Mandat

1. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a reconstitué le Groupe consultatif d'experts des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (Groupe consultatif d'experts) pour la période allant de 2010 à 2012 en vue d'améliorer le processus d'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention (ci-après dénommées Parties non visées à l'annexe I).

2. Le cadre de référence du Groupe consultatif d'experts se traduit sur le plan opérationnel par le programme de travail pour 2010-2012 établi à la première réunion du Groupe tenue en mars 2010. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris note avec satisfaction du programme de travail à sa trente-deuxième session¹.

3. Conformément à son programme de travail visé au paragraphe 2 ci-dessus, le Groupe consultatif d'experts, avec l'aide du secrétariat, a tenu un atelier de formation pratique pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'évaluation des mesures d'atténuation, à Saint Mary (Antigua-et-Barbuda) du 16 au 20 juillet 2012 en vue de renforcer les compétences des experts nationaux de la région pour procéder à l'évaluation des mesures d'atténuation et rendre compte des résultats de cette évaluation dans leurs communications nationales.

4. Par sa décision 5/CP.15, la Conférence des Parties a prié le secrétariat de faciliter les travaux du Groupe consultatif d'experts en organisant des réunions et ateliers et en établissant des rapports de ces réunions et ateliers pour examen par le SBI.

B. Mesures que pourrait prendre l'Organe subsidiaire de mise en œuvre

5. Après avoir examiné le rapport, le SBI voudra peut-être prendre note des recommandations des participants à l'atelier et donner au Groupe consultatif d'experts de nouvelles directives quant à l'assistance technique à apporter aux Parties non visées à l'annexe I pour l'établissement de leurs communications nationales.

II. Déroulement de l'atelier

A. Ouverture de l'atelier

6. L'atelier de formation pratique pour la région de l'Amérique latine et des Caraïbes sur l'évaluation des mesures d'atténuation a été accueilli par le Ministère de l'agriculture, du territoire, du logement et de l'environnement à Saint Mary (Antigua-et-Barbuda) du 16 au 20 juillet 2012. Ont pris la parole à la réunion M. Hilton Baptiste, Ministre de l'agriculture, du territoire, du logement et de l'environnement d'Antigua-et-Barbuda, et M. Robelto Issac, Secrétaire permanent de ce Ministère. Dans son allocution liminaire, M. Baptiste a souhaité aux participants la bienvenue à Antigua-et-Barbuda et il a mis l'accent sur les engagements et les initiatives que son pays a pris volontairement pour réduire les émissions de gaz à effet de serre (GES).

¹ FCCC/SBI/2010/10, par. 21.

7. M^{me} Ruleta Camacho (Antigua-et-Barbuda), Présidente du Groupe consultatif d'experts, a prononcé le discours d'ouverture. Elle a souhaité la bienvenue aux participants et leur a donné des informations sur les principales tâches du Groupe consultatif d'experts, notamment la fourniture d'une assistance technique aux Parties non visées à l'annexe I, dans le processus d'établissement des communications nationales et le processus d'actualisation de ses supports de formation sur les inventaires nationaux de GES, l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation et l'évaluation des mesures d'atténuation, lesquels sont utilisés lors des divers ateliers régionaux de formation pratique que le Groupe organise avec l'aide du secrétariat. Elle a remercié le secrétariat d'avoir facilité la participation à distance grâce à un outil de vidéoconférence, WebEx, et a exprimé l'espoir que les participants en ligne seraient en mesure de tirer profit de l'atelier malgré les faiblesses des services Internet dans certains pays de la région.
8. Un représentant du secrétariat a esquissé les objectifs de l'atelier et a fait un bref exposé sur l'organisation des travaux.
9. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants:
- a) Renforcer la capacité qu'ont les experts nationaux des Parties non visées à l'annexe I de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes d'évaluer les mesures d'atténuation et de rendre compte de ces travaux dans leurs communications nationales, en leur présentant les connaissances scientifiques les plus récentes et divers outils et méthodes;
 - b) Recueillir des observations sur le projet de supports de formation actualisés du Groupe consultatif d'experts sur l'évaluation des mesures d'atténuation afin de le perfectionner;
 - c) Servir de cadre à des échanges de vues entre les participants et avec les experts.
10. En tout, 24 experts nationaux de 21 Parties non visées à l'annexe I² et 3 membres du Groupe consultatif d'experts ont participé à l'atelier.
11. L'atelier s'est tenu avec le soutien financier de l'Union européenne.
12. En moyenne, 30 participants en ligne ont pris part chaque jour à l'atelier en utilisant WebEx.

B. Organisation des travaux

13. L'atelier de formation pratique, qui s'est déroulé sur cinq jours, était divisé en sept modules:
- a) Le premier module, en guise d'introduction, a permis de faire le point sur les bases scientifiques des changements climatiques et sur les conditions dans lesquelles s'opère la lutte contre ces phénomènes;
 - b) Le deuxième module a mis l'accent sur les mesures d'atténuation dans le contexte des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I et il a fait découvrir aux participants les expériences acquises et les enseignements tirés lors d'exercices d'évaluation des mesures d'atténuation. Ce module prévoyait aussi des exposés sur des pays dans lesquels des représentants de sept pays de la région ont décrit leur

² Antigua-et-Barbuda, Argentine, Barbade, Belize, Brésil, Chili, Costa Rica, Dominique, Équateur, Haïti, Honduras, Jamaïque, Panama, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du).

expérience de l'évaluation des mesures d'atténuation dans le cadre de l'établissement des communications nationales;

c) Le troisième module a présenté aux participants la finalité générale et les objectifs de l'évaluation des mesures d'atténuation et proposé une marche à suivre à cet effet. Il a aussi donné lieu à un exercice en groupe au cours duquel les participants ont établi des courbes de coûts de l'atténuation et déterminé les possibilités offertes par diverses politiques d'atténuation des GES dans un pays fictif;

d) Le quatrième module a pris la forme de conférences sur les options envisageables, les problèmes et les obstacles en matière d'atténuation par secteur et il a comporté un exercice en groupe au cours duquel les participants ont sélectionné des options en matière d'atténuation des GES par la méthode de l'analyse à critères multiples;

e) Le cinquième module a permis aux participants de se familiariser avec des méthodes et des outils de modélisation couramment utilisés qui peuvent s'appliquer pour l'évaluation des mesures d'atténuation. Les participants ont de nouveau travaillé en groupe pour bâtir un scénario simple d'atténuation au moyen du Système de planification à long terme des énergies de substitution (LEAP);

f) Le sixième module prévoyait des exposés sur la communication d'informations sur l'évaluation des mesures d'atténuation dans les communications nationales conformément aux «Directives pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I de la Convention» (ci-après les Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I);

g) Lors du dernier module, les participants se sont vu présenter des exemplaires de dossiers de documentation que les pays intéressés peuvent utiliser pour engager et poursuivre un processus d'évaluation des mesures d'atténuation;

h) Enfin, la Présidente du Groupe consultatif d'experts a animé un débat au cours duquel les participants ont examiné des questions ayant trait au processus des communications nationales. Ils ont aussi fourni des recommandations sur les moyens possibles d'améliorer encore les supports de formation du Groupe consultatif d'experts et sur la manière dont les futurs ateliers régionaux pourraient être menés.

14. La formation, qui comportait des séances de travaux pratiques, a été dispensée par des spécialistes et les membres du Groupe consultatif d'experts qui ont utilisé le projet de supports de formation actualisés du Groupe³.

III. Résumé des exposés

A. L'atténuation des changements climatiques

15. Le premier module a permis de faire le point sur les bases scientifiques des changements climatiques et sur les conditions dans lesquelles s'opère la lutte contre ces phénomènes. Il a consisté à présenter des informations sur les sources d'émissions et les puits de GES et les avantages potentiels des activités d'atténuation, y compris les liens existant entre atténuation, adaptation et développement.

³ Les supports de formation actuels du Groupe consultatif d'experts, disponibles sur le site Web de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques à l'adresse http://unfccc.int/national_reports/non-annex_i_natcom/training_material/methodological_documents/items/349.php sont en cours d'actualisation.

B. L'atténuation dans le contexte des communications nationales

16. Ce module consistait en une introduction aux changements climatiques et à l'atténuation dans le contexte de la Convention, axée en particulier sur l'atténuation dans le contexte des communications nationales, les expériences et les enseignements retirés de la communication d'informations sur les mesures d'atténuation, ainsi que sur les faits nouveaux en matière d'atténuation. Il a décrit aux participants le contexte dans lequel il est procédé à l'évaluation des mesures d'atténuation et il en est ensuite rendu compte dans les communications nationales des Parties non visées à l'annexe I. Cela a permis d'exposer sommairement dans ce cadre les avantages présentés par le processus d'établissement des communications nationales, et le rapport qui en résulte. Les participants ont aussi eu un bref aperçu des principales composantes des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I, des directives appliquées pour l'établissement des communications nationales et des exemples d'informations figurant dans les chapitres des communications nationales consacrés à l'atténuation reçues de certaines Parties de la région. On a aussi résumé les enseignements retirés et les expériences acquises, consignés dans les communications nationales, en ce qui concerne la conception et la mise en œuvre des évaluations des mesures d'atténuation et la communication de leurs résultats. Enfin, on a passé en revue les décisions adoptées par la Conférence des Parties à sa dix-septième session se rapportant à l'atténuation, comme celles concernant les rapports biennaux actualisés, les consultations et les analyses à l'échelon international, les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et le registre des MAAN.

17. Des représentants de l'Argentine, du Belize, du Brésil, du Chili, de la Jamaïque, du Pérou et de l'Uruguay ont présenté les points de vue de leurs pays sur les informations relatives à l'atténuation consignées dans leurs dernières communications nationales ou sur les résultats les plus récents de toute activité portant sur l'évaluation des mesures d'atténuation, les arrangements institutionnels mis en place pour obtenir les informations nécessaires sur les mesures d'atténuation devant être consignées dans les dernières communications nationales, les défis et les obstacles rencontrés et la manière dont ils ont été surmontés, ainsi que les enseignements retirés et les prochaines étapes. Ces échanges ont été suivis d'une séance de questions-réponses au cours de laquelle d'autres participants ont aussi décrit leurs expériences nationales.

C. Évaluation des mesures d'atténuation: concepts, structures et étapes

18. Au cours de cette séance, les participants se sont vu présenter brièvement la finalité d'une évaluation des mesures d'atténuation des GES ainsi que la marche à suivre et les principaux critères de conception à respecter à cette fin, de même que les questions posées par l'exploitation de ces évaluations pour élaborer des plans d'action nationaux plus détaillés en matière de climat. Les principales étapes pour effectuer ce genre d'évaluation sont les suivantes:

- a) Déterminer et classer par ordre de priorité les objectifs de l'évaluation et désigner les principaux participants et intervenants;
- b) Définir la portée de l'évaluation;
- c) Choisir la méthode d'évaluation;
- d) Recueillir et calibrer des données et des hypothèses;
- e) Établir des scénarios de référence;

- f) Recenser et sélectionner des options envisageables en matière d'atténuation;
- g) Établir et évaluer des scénarios d'évaluation des mesures d'atténuation.

19. Les liens entre l'évaluation des mesures d'adaptation, les inventaires des GES et l'évaluation de la vulnérabilité et de l'adaptation ont également été brièvement passés en revue. Une liste des ressources disponibles pour la planification et la réalisation d'une évaluation des mesures d'atténuation a été remise aux participants.

D. Options, problèmes et obstacles en matière d'atténuation, par secteur

20. Ce module a permis aux participants de se faire une idée générale des sources d'émissions de GES, des tendances observables et des facteurs déterminants, par secteur et par région; des technologies et pratiques qui réduisent les émissions de GES, des politiques et mesures visant à l'adoption et à l'application de ces technologies et pratiques, des obstacles les plus courants et des solutions possibles. Les participants se sont entraînés à recenser des possibilités d'atténuation dans des secteurs précis dans leurs pays respectifs, de même que les obstacles éventuels à surmonter pour réaliser ces possibilités.

E. Analyse de l'atténuation: méthodes et outils

21. Ce module a familiarisé les participants avec les méthodes et outils de modélisation couramment utilisés qui peuvent s'appliquer lors des évaluations des mesures d'atténuation. Les avantages et points faibles ainsi que les limites des différentes démarches d'évaluation de ces mesures ont été débattues. Les participants ont aussi été informés des divers logiciels et/ou outils conçus pour évaluer les mesures d'atténuation dans le secteur de l'énergie au niveau national, qui sont largement utilisés dans des contextes internationaux très divers et qui ont été soigneusement testés et sont généralement jugés crédibles. Les étapes générales à respecter pour effectuer une évaluation des mesures d'atténuation dans d'autres secteurs que celui de l'énergie leur ont également été présentées brièvement pendant cette séance.

F. Informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales

22. Ce module a permis aux participants d'avoir une vue d'ensemble des informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans leurs communications nationales conformément aux Directives FCCC pour l'établissement des communications nationales des Parties non visées à l'annexe I qui font l'objet de la décision 17/CP.8. L'exposé leur a donné une idée générale des principaux objectifs de ces directives et des informations à communiquer sur les mesures d'atténuation dans les communications nationales. Il a aussi fourni des exemples de bonnes pratiques concernant la communication de ces informations, en illustrant notamment les différentes façons de présenter les résultats de l'inventaire des GES, les options en matière d'adaptation qui pourraient être envisagées et les courbes des coûts marginaux de dépollution qui leur sont liées.

23. Des informations ont aussi été fournies sur les rapports biennaux actualisés, en particulier sur la portée de ces rapports.

G. Mise en place de dispositifs nationaux pour l'évaluation des mesures d'atténuation

24. Le dernier module a donné aux participants un exemple de dossier de documentation que les Parties intéressées pouvaient utiliser pour engager et poursuivre le processus d'évaluation des mesures d'atténuation, lequel couvre les éléments suivants: arrangements institutionnels; communication d'informations; contrôle de la qualité; gestion des données; documentation; et plans d'amélioration. On attend de ce type de dossier qu'il facilite la tâche des équipes futures chargées d'élaborer des évaluations des mesures d'atténuation et qu'il renforce à terme la cohérence à l'intérieur des rapports et entre les rapports.

H. Exercices pratiques

25. Pendant trois séances, les participants se sont livrés à un exercice pratique d'évaluation de mesures d'atténuation basé sur une étude de cas et suivant les étapes ci-après:

a) Premièrement, les participants ont procédé à une sélection statique simple des options en matière d'atténuation au moyen de deux opérations de base: calcul, avec l'aide d'un tableur simple, de certains des principaux indicateurs quantitatifs utilisés pour la sélection des mesures d'atténuation, y compris les possibilités de réductions des émissions de GES offertes par chaque option et les coûts y afférents; et examen approfondi de ces résultats par l'évaluation qualitative de divers critères de sélection aux fins d'établir une matrice de sélection globale;

b) Deuxièmement, à partir des données et des résultats obtenus pour la sélection et en utilisant le modèle LEAP, les participants ont créé un scénario simple d'atténuation des GES et reproduit divers rapports de ce type qui pourraient être inclus dans les informations sur l'évaluation des mesures d'atténuation consignées dans les communications nationales;

c) Pour finir, les participants ont réalisé à l'aide du LEAP une analyse coûts-avantages, dans laquelle les coûts des diverses politiques et mesures employées dans le scénario d'atténuation sont chiffrés et comparés au scénario de référence supposant «l'inaction».

IV. Observations et recommandations des participants

26. Au cours de la réunion-débat, les participants ont formulé des observations sur les moyens de renforcer l'appui apporté en matière de renforcement des capacités des Parties non visées à l'annexe I en vue de l'amélioration du processus d'établissement des communications nationales. En outre, les participants ont été invités à remplir chaque jour à l'issue de l'atelier une petite fiche d'observations afin de savoir ce qu'ils avaient jugé utile dans la formation dispensée pendant la journée et dans les supports de formation utilisés.

27. D'une manière générale, les participants ont indiqué que l'atelier de formation pratique avait répondu à leurs attentes. Ils ont jugé utiles les aspects suivants de l'atelier:

a) La présentation de la marche à suivre pour effectuer une évaluation des mesures d'atténuation, notamment pour établir des scénarios d'atténuation, identifier les options et les obstacles en matière d'atténuation en prenant en considération la situation nationale, la façon dont ces obstacles peuvent être surmontés, l'application des instruments d'action à des technologies précises et la prise en compte des évaluations des mesures d'atténuation dans les plans nationaux de développement;

b) Les séances d'exercices pratiques consacrées à des évaluations simples des mesures d'atténuation des GES, notamment au moyen du modèle LEAP, avec un accès à diverses bases de données en ligne;

c) Les informations données sur le mécanisme financier de la Convention et sur les procédures que doivent suivre les Parties pour solliciter et obtenir des fonds, en particulier pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés;

d) Les indications et les informations complémentaires fournies pour l'établissement des communications nationales et des rapports biennaux actualisés, notamment sur les différents processus de communication d'informations en jeu;

e) Les diverses méthodes utilisables par les Parties pour présenter des informations et des résultats dans leurs communications nationales, et les différents modèles d'organisation, de collecte et d'archivage des données utilisées au cours du processus des communications nationales ainsi que les arrangements institutionnels pouvant être mis en place au cours de ce processus;

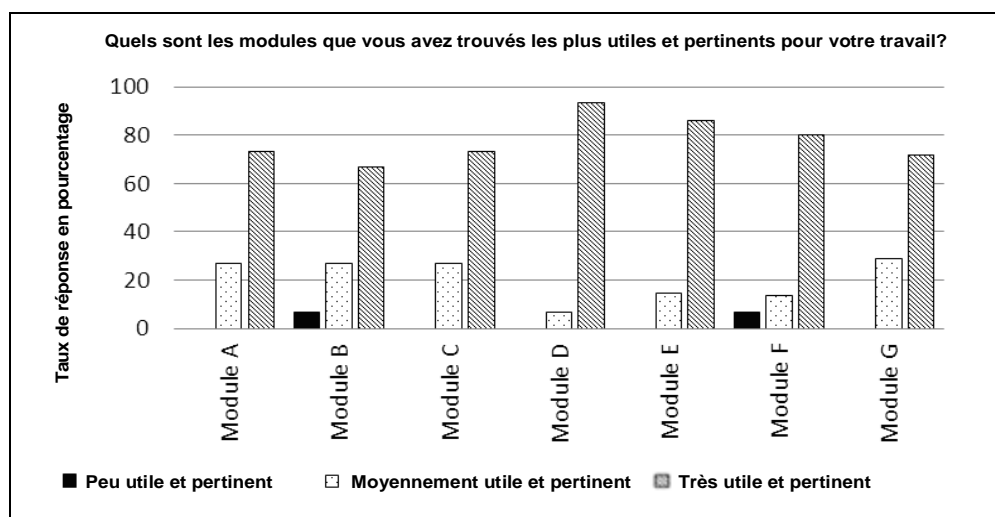
f) Les exposés sur des pays, et les échanges de données d'expérience entre les participants et avec les membres du Groupe consultatif d'experts et les spécialistes;

g) La liste des logiciels et/ou outils disponibles permettant d'effectuer une évaluation des mesures d'atténuation.

28. Outre les observations reçues quotidiennement des participants, une enquête en ligne a été effectuée à l'issue de l'atelier pour recueillir les observations générales des participants, y compris de ceux qui y ont pris part à distance. Trente participants ont répondu à l'enquête en ligne.

29. Il ressort de l'enquête en ligne que la majorité des participants interrogés ont jugé le contenu de l'atelier utile et pertinent pour leur domaine de travail, comme le montre la figure ci-après.

Évaluation des exposés sur chaque module



Note: Module A = atténuation des changements climatiques; Module B = atténuation dans le contexte des communications nationales; Module C = évaluation des mesures d'atténuation: concepts, structure et étapes; Module D = options, problèmes et obstacles en matière d'atténuation par secteur; Module E = analyse de l'atténuation: méthodes et outils; Module F = communication d'informations sur l'atténuation dans les communications nationales; Module G = mise en place de dispositifs nationaux pour l'évaluation des mesures d'atténuation.

A. Recommandations

30. Les participants ont fait les recommandations ci-après pour améliorer les supports de formation et la structure et le contenu des futurs ateliers:

a) Accorder une plus large place aux discussions et aux exemples pour choisir les méthodes d'atténuation appropriées et les différents types de modèles utilisés pour l'évaluation des mesures d'atténuation, notamment pour déterminer l'utilité de ces modèles lorsque les données nationales sont insuffisantes;

b) Enrichir le manuel d'instruction utilisé pour les exercices pratiques en y ajoutant un glossaire des notions de base, et améliorer la lisibilité et la transparence des formules et des facteurs de conversion utilisés dans les supports utilisés pour les exercices pratiques;

c) Fournir plus d'études de cas ou d'exemples empruntés à la région illustrant les synergies entre l'évaluation des mesures d'atténuation et l'évaluation de l'adaptation;

d) Donner plus d'exemples d'options en matière d'atténuation et de recommandations qui intéressent la région;

e) Consacrer plus de temps aux exercices pratiques;

f) Prendre en compte l'évolution des besoins des Parties non visées à l'annexe I, en mettant l'accent sur la transition de l'évaluation des mesures d'atténuation à la mise en œuvre des options en matière d'atténuation recensées;

g) Mettre en place un réseau des experts nationaux associés au processus des communications nationales;

h) Traduire et diffuser les supports de formation du Groupe consultatif d'experts dans d'autres langues de l'ONU afin d'accroître leur utilité au niveau national, en particulier lorsque les participants aux ateliers ont besoin de partager ces supports de formation avec les experts nationaux dans le processus d'établissement des communications nationales.

B. Conclusion

31. Les participants étaient très satisfaits de la formation dispensée et ils ont remercié le Groupe consultatif d'experts et le secrétariat d'avoir organisé l'atelier, ainsi que le Gouvernement et les habitants d'Antigua-et-Barbuda pour l'accueil chaleureux qu'ils leur ont réservé et pour l'excellente organisation de l'atelier. Les participants ont aussi remercié les Parties et les organisations qui l'ont financé. M^{me} Camacho a prononcé la clôture de l'atelier en remerciant les participants, les formateurs, les autres membres du Groupe consultatif d'experts et le secrétariat d'avoir contribué au succès de la manifestation.
